



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 01 /AAONO-PU/CM/SG/ST/CIPM/2024 DU 10/05/2024

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES
DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOULEMBE, ET A L'ECOLE PUBLIC DE LETTA,
DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) - Exercice 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Mandjou, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOULEMBE ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE LETTA, dans la Commune de Mandjou, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Travaux préparatoires ;
- Lot 200 : Terrassements ;
- Lot 300 : Fondations ;
- Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;
- Lot 500 : Charpente-Couverture ;
- Lot 600 : Menuiserie;
- Lot 700 : Electricité;
- Lot 800 : Peinture;
- Lot 900 : Aménagement VRD.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux subdivisés en deux (02) lots ci-après définis :

- ◆ LOT 1 : Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de LETTA ;
- ◆ LOT 2 : Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de BOULEMBE ;

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
01	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP de LETTA	20 000 000 (vingt millions) de Francs CFA
02	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP de BOULEMBE	20 000 000 (vingt millions) de Francs CFA
Soit un total de Quarante Millions (40 000 000) FCFA TTC		

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égale conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

NB. Un soumissionnaire ne peut soumissionner plus d'un Lot

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public** de la République du Cameroun, Exercice 2024.

Imputation Lot 1 et Lot 2 : 58 15 102 01 641229 464211 426

ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Mairie de Mandjou**, sise au quartier BINDIA, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette municipale de la Commune de Mandjou**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres. Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter le Service Technique de la commune de Mandjou aux heures ouvrables au numéro 690 91 27 91.

7- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la **Mairie de Mandjou**, sise au quartier BINDIA après BOCCOM 2, dès publication du présent avis.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir au **Service Technique de la Commune de Mandjou** Tel 690 91 27 91, au plus tard le **04/06/2024 à 09 heures** précises et portera les mentions suivantes :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°_01 /AAONO-PU/CM/CIPM/SG/TS/2024 DU 10/05/2024

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE
A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOULEMBE ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE LETTAI, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU,
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST. »**

LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LETTA

LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOULEMBE

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

NB : Chaque Prestataire Ne Devra Que Remplir L'intitulé De Son Lot (lot 1 ou lot 2)

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Commune de Mandjou**, dans la **Salle de la case Communautaire de la Commune de Mandjou**, le **04/06/2024** à 10 Heures précises par la **Commission Interne de Passation des Marchés** placée auprès de la **Commune de Mandjou**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

➤ **Critères éliminatoires :**

a. **Offre Administrative**

1) Absence de la caution de soumission ;

2) Pièce falsifiée ;

3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

➤ **Critères de qualification des offres techniques :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière d'au moins Dix Millions (10 000 000) Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'expérience du personnel d'encadrement Oui/Non
- 4) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
- 5) N'avoir pas de chantier abandonné Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt (120) jours** représentant 2% du coût prévisionnel par lot de : **400 000 (Quatre cent mille) Frs**; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée le moins disant.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de MANDJOU**, sise au quartier Mandjou Tel 677 00 03 56/690 91 27 91.

NB : Pour tout acte de corruption bien vouloir prévenir le MINMAP au numéro vert suivant : 673 205 725/ 699 370 948

MANDJOU, le **08 MAI 2024**

Le Maire de la Commune de MANDJOU.
- AUTORITE CONTRACTANTE


Dyonis Kassala
Annocent Frédéric
Maire